FORMULAIRE 14

MAINLEVÉE DU PRIVILÈGE
ARTICLE 41 DE LA LOI

Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction

Nom du créancier privilégié : _____

Adresse : _____

1. Le créancier privilégié effectue la mainlevée du privilège mentionné dans l'avis de privilège daté du _____ , en ce qui concerne des améliorations au local qui appartient à _____ et est décrit à l'Annexe A de la présente mainlevée.

2. (à remplir si le privilège grève le local)
   Le numéro d'enregistrement de l'avis de privilège est _____

Date: _____

_____ (témoin)

_____ (créancier privilégié)

REMARQUE : si le créancier privilégié n'est pas une personne morale, la mainlevée doit être attestée par l'affidavit d'un témoin signataire.

ANNEXE A

(Si le privilège grève le local, fournissez une description du local suffisante aux fins de l'enregistrement aux termes de la *Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers* ou *de la Loi sur l'enregistrement des actes*, selon le cas.)

(Si le lien ne grève pas le local, indiquez l'adresse municipale du local ou, s'il n'y en a pas, l'emplacement du local.)

Sauvegarder Imprimer Effacer